

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Janvier

Le Gouvernement ET LES CHAMBRES

S'il est une indication que le succès obtenu à la Chambre des députés par le discours de M. Floquet, à l'ouverture de la session, ait fourni sur les vœux de la majorité républicaine, il est permis de croire que les applaudissements obtenus par l'allocation présidentielle signifient surtout que cette majorité désire voir le gouvernement prendre une initiative sérieuse et résolue.

Nous n'avons pas à nous demander si les paroles prononcées par M. le président de la Chambre ne constituent pas un véritable programme de gouvernement et si M. Floquet n'a pas devancé M. le président du conseil dans l'exposition de ce programme. Ce que l'on peut ajouter, il est vrai, c'est que les idées énoncées par M. Floquet, ont un caractère assez général pour n'avoir trouvé aucun contradicteur sur les bancs de la majorité. *Sol lucet omnibus.*

Qui donc, en effet, ne se rallierait pas à cette patriotique exhortation de Gambetta, que l'honorable président de la Chambre a rappelée pour en faire la conclusion même de son discours :

« Je ne peux tirer qu'un enseignement de ces manifestations réitérées du pays en faveur de la République, c'est qu'il faut persévérer dans la voie où nous sommes entrés ; c'est que, pour répondre aux intérêts comme aux volontés de la France, il nous faut entourer la République que nous avons fondée, d'institutions de plus en plus libérales et démocratiques, pour réunir tous les patriotes, tous les Français. »

En témoignant sa satisfaction d'entendre ce langage qui exprimait sa propre pensée et qui rappelait au Parlement que le pays réclame surtout « l'unité et la stabilité dans le gouvernement, l'action énergiquement progressive dans la législation, » M. Flo-

quet a été l'interprète d'un sentiment commun à tous les républicains de la Chambre.

Toutefois, si le ministère ne peut que se féliciter d'une manifestation sympathique aux idées qu'il représente, il commettrait une imprudence et même une faute en méconnaissant la volonté très nette et très formelle dont l'indice évident vient de lui être fourni.

Il ne faut pas se le dissimuler, si la France a attaché le plus grand prix à la double victoire remportée sur la coalition réactionnaire et boulangiste, c'est avant tout parce que la nation a estimé que cette victoire serait féconde en résultats.

Jusqu'à présent l'attente du pays n'a pas été trompée. M. Floquet a bien fait de rappeler les questions importantes qui étaient depuis longtemps en suspens et que les Chambres ont réglées au cours de leur dernière session : les lois sur l'abrogation des livrets d'ouvriers, sur la sécurité des ouvriers mineurs, sur les agents des chemins de fer, sur les syndicats des communes, etc.

C'est dans cette voie qu'il faut poursuivre.

Le devoir de la République est de donner satisfaction à tous les intérêts vitaux du pays, de penser surtout aux petits, aux humbles, aux déshérités de la fortune.

Il faut donc souhaiter que le ministère demande aux Chambres de mettre le plus promptement possible à leur ordre du jour les réformes que, par des vœux réitérés, les électeurs ont indiquées à leurs représentants comme étant d'une indiscutable urgence.

Bornons-nous à rappeler les lois sur le travail des femmes et des enfants, sur le régime fiscal des successions, sur la législation des protêts, sur les conseils des prud'hommes, sur la compétence des juges de paix, etc.

Pour peu qu'on ajoute à la discussion de ces lois et de plusieurs autres ayant le même caractère d'utilité, l'examen des nouveaux tarifs douaniers qui ne peut manquer

de donner lieu à de longs et laborieux débats, il est hors de doute que la session qui commence sera bien remplie. Il restera peu de place pour les interpellations stériles et bruyantes.

Si l'on veut qu'il en soit ainsi, il faut que le gouvernement ne laisse pas à d'autres le soin de traduire sa pensée et d'imprimer une forte direction aux débats parlementaires.

Gouverner, ce n'est pas seulement prévoir, c'est conduire.

Le ministère compte dans ses rangs des hommes de gouvernement aussi capables qu'expérimentés ; il saura comprendre toute l'importance de l'attitude sur laquelle nous venons d'insister et qu'il lui appartient d'accentuer.

Il a le pays derrière lui ; il n'a pas à hésiter, il doit agir et diriger.

* *

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 janvier

Pour les victimes du froid

M. Constans dépose un projet de loi demandant une discussion immédiate ouvrant un crédit de 2 millions pour secourir, dans les villes, les victimes du froid, si rigoureux cet hiver.

Il annonce qu'une enquête est ouverte pour signaler les besoins des campagnes, et présentera alors un nouveau projet de loi pour de nouveaux secours.

M. Dumay propose, les asiles de nuit de Paris étant pleins, d'affecter un certain nombre de postes casernes à la création de nouveaux asiles, en prélevant sur le crédit demandé par le ministre de l'intérieur une somme de 50,000 fr.

MM. Leydet, Jourde et Gauthier de Clagny défilent à la tribune, développent diverses propositions sur l'ensemble du projet de loi qui est adoptée à l'unanimité par 532 votants.

L'interpellation de M. Bourgeois

M. Bourgeois, député du Jura, interpelle le Gouvernement sur la dénonciation des traités et conventions de commerce.

M. Bourgeois cite les paroles prononcées par M. Ribot au sein de la commission des douanes, desquelles il conclut que le Gouvernement se réserve de ne pas dénoncer les traités contenant la clause de la nation la plus favorisée. Il critique

la clause. « Le mot, dit-il, est vide de sens et nous devons le remplacer par un chiffre précisée en thèse générale par la réciprocité.

M. Bourgeois déclare que le provisoire diplomatique est éternel. Il cite les chiffres.

M. Ribot proteste.

M. Bourgeois maintient ses chiffres et ses renseignements au milieu du bruit.

En terminant, il dit que quiconque voudra vendre en France ses produits, devra permettre à la France de vendre les siens chez lui à des conditions aussi avantageuses.

M. de La Ferronnays déclare qu'il est opposé aux traités de commerce, particulièrement à ceux portant la clause de la nation favorisée.

M. Ribot déclare qu'il ne suivra pas M. Bourgeois dans son argumentation.

Ce n'est pas le moment, ajoute-t-il, d'ouvrir la grande question des tarifs douaniers.

Le Gouvernement a donné des ordres pour qu'avant le 1^{er} février, les six traités conventionnels restant soient dénoncés pour que la France puisse jouir de la liberté tout entière. Le ministre ne négligera rien pour arriver à une entente avec les pays limitrophes surtout.

— Nous n'avons pas, sans doute, continue M. Ribot, la prétention de vivre isolés dans l'Europe et de nous suffire à nous-mêmes.

Les seuls traités non dénoncés contenant la clause de la nation la plus favorisée sont ceux conclus avec le Danemark, la Russie et l'Autriche.

Quant à la Chine, reprend M. Ribot, le traité conclu avec elle accorde à la France la clause de la nation la plus favorisée sans réciprocité. Nous n'avons donc pas avantage à dénoncer ce traité.

M. de Freycinet arrive en ce moment et vient s'asseoir sur le banc des ministres. Il est très entouré et paraît très fatigué.

M. de Cassagnac déclare qu'il se rallie entièrement et absolument au langage tenu par le ministre.

Il est protectionniste, mais pas à outrance.

Relevant les dernières paroles de M. Ribot, il déclare que lui et ses amis ne seront jamais de parti pris quand la question nationale sera en jeu.

M. Bourgeois conteste longuement les paroles du ministre, au milieu des cris : Aux voix !

Le vote

L'ordre du jour de M. Bourgeois invitant le Gouvernement à dénoncer tous les traités sans exception, non accepté par le Gouvernement, est repoussé par 471 voix contre 64.

M. Déroulède adhère aux paroles du ministre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 6

LE

Conscrit de Corbeil

PAR AUGUSTE VILLIERS

III

UN HUISSIER COMME ON EN VOIT PEU

Jean-Pierre, avec l'insouciance de son âge allait chaque matin à l'école primaire et recevait les excellentes leçons de M. Cintral, alors instituteur qui distribuait aux gamins de la ville, avec une égale sollicitude, les trésors de la science et les coups de touche.

Jean eût été un bon élève, s'il avait été poussé par des parents aisés. Toutefois, il se tenait toujours dans ceux qui obtiennent des seconds prix, jamais des premiers.

Le pauvre enfant ne pouvait prévoir la mort de sa mère et ne comprenait d'ailleurs pas tout ce qui pouvait en résulter pour lui.

Heureux âge ! où tout est bonheur ; le papillon qui vole, le bâton de sucre d'orge, les gros sabots neufs et la vacance du jeudi.

Un jour, un jeudi précisément, un homme noir entra chez Mme Constant, accompagné de deux autres personnages.

L'un était son clerc, car l'homme noir était un

huissier, le second était le tambour de la ville, concierge de la mairie, qui l'assistait ordinairement dans ses opérations.

Mme Constant était assise sur une chaise et cousait des boutons au pantalon de Jean-Pierre, boutons arrachés dans le jeu de la veille.

Il était neuf heures du matin ; un petit fourneau en terre avec de la braise allumée, chauffait à petit feu deux sous de lait dans une casserole en fer blanc. C'était, avec deux tartines de pain rôti le déjeuner de la veuve et de son enfant.

Jean-Pierre (le gourmand) attendait qu'il n'y eût plus beaucoup de feu pour faire rôtir son pain afin qu'il grillât davantage.

L'entrée des deux hommes vint interrompre ce maigre déjeuner.

— Que voulez-vous ? messieurs demanda Mme Constant en faisant un effort pour se lever.

L'huissier l'arrêta d'un geste.

— Restez assise, madame : nous venons pour la créance de M. Camuset.

— Eh ! je ne puis payer je suis malade et je n'ai même plus mon travail.

— Cela n'est pas notre affaire, madame ce n'est pas avec des paroles semblables qu'on paie ses dettes et les frais, le jugement rendu contre vous date de six mois, il est obligatoire, je suis obligé d'opérer.

— Je ne comprends pas ! fit la veuve.

Je viens saisir !

— Ah ! fit-elle : et elle retomba sur sa chaise, serrant contre son cœur Jean-Pierre, comme si elle eût craint qu'on lui prit son enfant.

Elle avait peur à tort ; les huissiers ne saisis-

sent pas les enfants, il faudrait les nourrir !

La saisie fut bientôt faite.

L'homme noir dictait à son élève :

— Un petit poêle en fonte et ses tuyaux.

— Tuyaux... répondit le clerc.

— Deux chaudières en cuivre, un porte-mouchettes, une petite table ronde, en bois blanc, dix chaises pailonnées, un coucou !...

— Est-ce qu'on nous prend notre coucou, maman demanda Jean-Pierre effaré.

— Nous ne prenons rien dit l'huissier nous inscrivons voilà tout.

Et il continua :

Une commode en noyer à trois tiroirs.

Mme Constant mit la main devant ses yeux. C'était la commode de sa mère un cadeau de M. Chevalier,

M. Chevalier faisait des cadeaux dans ce temps-là.

— Trois lithographies dans leur cadre, un portrait à l'huile.

Mme Constant ne le laissa pas achever, elle se leva très pâle.

— C'est le portrait de mon mari, dit-elle.

L'huissier eut un sourire d'incrédulité.

— Est-ce bien vrai ? demanda-t-il.

On eût dit que la veuve allait s'élaner sur lui. Elle le regarda avec des yeux qui jetaient des flammes.

L'huissier recula d'un pas et dit à son clerc :

— Passons. Le coucher de la partie saisie réservé conformément à la loi... qui sont tous les objets trouvés au dit domicile.

Les trois hommes signèrent la feuille de papier timbré la laissèrent sur la table, et après avoir

fait un geste équivalant à un salut ils descendirent rapidement l'escalier.

En bas l'huissier dit aux témoins :

— Pas riche ! le client en sera pour ses frais. Est-il bon, au moins ? demanda le tambour de ville.

— Parbleu est-ce que je marcherais, sans cela ?

La saisie portait signification de vente pour le dixième jour, délai légal.

Le huitième jour l'afficheur colla les affiches.

Mme Constant n'avait rien dit de cette saisie à la mère Marie ; elle avait même défendu à Jean-Pierre d'en parler, car elle pensait bien que la bonne femme aurait fait l'impossible pour empêcher l'exécution.

Elle disait en elle-même :

— Je suis condamnée sur terre mieux vaut une seule que deux.

Et elle attendait en silence.

Cependant le mal faisait des progrès rapides.

La mère Marie avait obtenu pour sa voisine les secours du bureau de bienfaisance.

Pour la première fois depuis quarante ans, la dragonne était entrée chez M. le curé, dame, ça lui avait coûté, mais c'était pour Mme Constant et pour Jean-Pierre.

Elle avait expliqué l'affaire carrément, comme elle disait, et le curé, à son grand étonnement, lui avait tout de suite donné un bon de pain et de viande en lui disant :

(A suivre).

M. Laur monte à la tribune au milieu d'un véritable tumulte et préconise la dénonciation de tous les traités contenant la clause de la nation la plus favorisée.

M. le Comte Armand dit que la commission des douanes n'a pas délibéré sur la question et demande l'avis du président de la commission.

M. Méline se déclare favorable au projet du Gouvernement et approuve les paroles du ministre.

Le Gouvernement accepte l'ordre du jour de MM. Graux et Viger, approuvant les déclarations du ministre, et qui est adopté par 458 voix contre 11.

L'ordre du jour pur et simple est rejeté par 486 voix contre 35.

La séance est renvoyée à demain, à 3 heures et levée à 5 h. 25.

INFORMATIONS

Chambre des députés. — Au début de la séance on vote 4 millions pour les victimes du froid dans les campagnes. Naturellement les fonds seront distribués par les bureaux de bienfaisance. Or, on sait comment sont composés ces bureaux où, même dans les communes conservatrices, la majorité est aux hommes de la préfecture.

On passe ensuite à diverses interpellations sur l'attitude de certains magistrats relativement à la lecture des notes de police. M. Fallières promet qu'elles seront communiquées à la défense.

Sur le chauffage des wagons, le Gouvernement qui demandait l'ordre du jour pur et simple a été battu par 290 voix contre 191; puis ayant posé la question ministérielle, M. Yves Guyot obtient un vote de confiance par 305 voix contre 105. En somme, le ministre a le pouvoir de forcer les compagnies à chauffer et il a pris l'engagement de le faire.

Au Sénat, on vote 2 et 4 millions pour les victimes du froid.

L'Emprunt

Les porteurs de récépissés de souscription de 10,000 fr. de rente et au-dessus sont informés qu'un nouvel acompte de 3 0/0, montant du versement de garantie effectué le 10 janvier 1891, est tenu à leur disposition.

Au Sénégal

A la suite du combat de Korig et de l'entrée à Niore de la colonne du colonel Archinard, Ahmadou, qui s'était enfui à 30 kilomètres au sud de Niore, a essayé de reformer son armée. Le colonel Archinard, laissant une compagnie à Niore, l'a attaqué à Touri, où il est arrivé à 4 h. du soir.

Malgré l'heure tardive, le combat fut immédiatement engagé, et les Toucouleurs furent mis en complète déroute.

Nous avons eu 9 blessés; l'ennemi a laissé 1.500 prisonniers entre nos mains, les femmes d'Ahmadou, de nombreux chevaux et troupeaux.

Ahmadou s'est enfui dans le désert.

Le colonel Archinard compte rester encore quelque temps à Niore pour recevoir les soumissions, qui continuent d'affluer.

Touri est à 15 ou 20 kilomètres au sud-ouest de Niore.

Les troubles du Chili

Les renseignements officiels reçus du Chili font connaître que la flotte insurgée a bloqué Valparaiso et Iquique. Le corps diplomatique proteste contre le blocus et contre ses conséquences possibles.

Rappelons, à ce propos, que le gouvernement français a pris des dispositions pour l'envoi d'un croiseur.

Le remède du docteur Koch

Berlin, 15 janvier 1891.

Aujourd'hui, grand émoi dans le corps médical et dans la population berlinoise tout entière. Dans les rues, dans les brasseries, au restaurant, le sujet de toutes les conversations est le même : Koch et sa lymphé, Koch for ever ! C'est, en effet, aujourd'hui que le *medizinische wochenschrift* publie un fort long article dans lequel l'illustre bactériologiste allemand donne les procédés employés par lui pour la fabrication de la lymphé, et rapporte les expériences qui l'ont amené à la préparer.

Ce qui importe le plus, ce que le public surtout désirerait savoir ce sont les propriétés curatives du fameux remède. La lymphé guérit-elle la tuberculose, surtout la tuberculose pulmonaire, voilà la question.

Sur ce sujet, à Berlin aussi bien qu'ailleurs, le corps médical est partagé en deux groupes. Le premier, de beaucoup le moins nombreux, s'appuyant sur l'autorité du professeur Virchow, non seulement refuse à la lymphé toute propriété curative, mais encore la considère comme nuisible.

Le second groupe comprend la presque totalité des médecins et des professeurs de l'Université; il affirme que la lymphé ne fait jamais de mal, que les décès qui sont survenus ont été la conséquence de l'état désespéré des malades qui ont succombé et non pas la suite des injections. Virchow, disent-ils, n'est pas infallible, et ils rappellent les erreurs par lui commises lors de la maladie du kroupin et la création pour la circonstance d'une maladie auparavant inconnue et qui ne s'est pas rencontrée depuis, la *pachydermia-verrucosa-laryngis*.

Quoi qu'il en soit, dans tous les hôpitaux, dans toutes les cliniques qui sont bondées de tuberculeux, chez Gerhard, chez Leyden, chez Fraentzel, chez Lannenburg, etc., des injections ont été faites non seulement chez des tuberculeux au début, mais dans des cas très graves de tuberculose pulmonaire. On voit des malades traités depuis le mois de novembre, malades que l'on dit être très améliorés, mais pas un seul cas de guérison.

Un médecin, cependant, et des plus honorables, affirme avoir traité deux malades atteints de tuberculose pulmonaire non douteuse, tout à fait au début, qui pouvaient à l'heure actuelle, être considérés comme guéris.

Comme on le voit, dans l'état actuel de la question, il est impossible de se prononcer d'une façon définitive, et, si l'on doit se garder de dénigrer systématiquement la nouvelle méthode de traitement, il faut aussi éviter l'enthousiasme exagéré des médecins et de la presse allemande, et attendre patiemment que le temps et l'expérience viennent confirmer les espérances qu'a fait naître la découverte de Koch.

Si les injections se font sur une vaste échelle dans les hôpitaux berlinois, la chirurgie ne perd pourtant pas ses droits. Le professeur Sonnen-

— Voici la porte close, dit-elle, en ajoutant à son trousseau de clefs celle de l'entrée. Ne faites pas attendre davantage votre ami... Je vous éclaire...

Les jambes brisées, il la suivit. Elle continuait à parler, se retournant à chaque marche.

— J'ai installé pour M. William's Jordan un grand lit dans la « chambre de Maurice », pardou, je veux dire la chambre que ces demoiselles vous destinaient jadis.

— C'est là qu'il est... ?

— Pas pour l'instant; il a préféré vous attendre dans votre chambre... il avait à écrire, et ne voulait pas se coucher sans vous avoir vu... Bien certainement qu'il est encore éveillé.

Ils étaient arrivés sur le palier du premier étage.

— Voyez, dit-elle, je ne me trompais pas... il y a de la lumière sous la porte. Entrez sans crainte, il est toujours là...

— C'est bien; vous pouvez vous retirer, Vincente.

— Je ne vous souhaite pas bonne nuit... vous causerez sans doute bien tard...

Elle éleva son bougeoir pour éclairer le corridor dans toute sa longueur, et ce ne fut que lorsque Daniel Hubert eut la main sur le bouton de la porte qu'elle continua à monter l'escalier.

L'assassin demeura immobile dans l'obscurité, les yeux fixés sur la raie lumineuse fournie par la clarté du dedans. Cloué au sol par la même terreur vague, la force lui manquait pour franchir cette porte, derrière laquelle il trouverait l'explication de cette étrange énigme. Il redoutait de savoir; la même idée de fuite le reprenait. Mais

burg, à l'hôpital Moabit, a réséqué la première côte à un malade, a ouvert le poumon, nettoyé et bourré de gaze aseptique une vaste caverne. Le malade va paraît-il, très bien. Aujourd'hui une commission officielle, ayant à sa tête le ministre de l'instruction publique, est allé voir l'opéré. C'est égal, en fait d'audace chirurgicale, les Allemands vont laisser bien loin, derrière eux, l'Amérique.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Mairie de Cahors

En raison des rigueurs de la saison et des misères qui en sont la conséquence, nous avons l'honneur de faire un appel pressant à l'esprit de solidarité de la population à l'égard des ouvriers sans travail si rudement atteints par l'hiver exceptionnellement rigoureux que nous traversons.

Tous les dons seront reçus avec reconnaissance au secrétariat de la Mairie.

Des quêtes seront faites à domicile.

La population cadurcienne n'est jamais restée sourde à semblable demande et nous ne doutons pas que notre appel ne soit entendu.

Le Maire,

J.-H. COSTES.

Les Adjoins,

MAZIÈRES et PARAZINES.

Répartition de fonds de secours

Les Chambres ayant ouvert un crédit de 2 millions pour soulager les misères que la persistance du froid cause dans les villes, M. le ministre de l'intérieur vient de mettre à la disposition de M. le Préfet une somme de 2,800 fr. pour être distribuée entre les chefs-lieux d'arrondissement.

Cette somme a été répartie comme suit :

| | |
|-------------------|-----------|
| Cahors | 1,500 fr. |
| Figeac | 800 |
| Gourdon | 500 |

Un crédit de 4 millions ayant été également mis à la disposition du gouvernement par le Parlement pour venir en aide aux populations des campagnes, une autre répartition aura lieu incessamment entre les communes rurales du département.

Bureau de bienfaisance de Cahors

La Commission administrative du bureau de bienfaisance de la ville de Cahors, a l'honneur de porter à la connaissance du public l'avis suivant :

Le bureau de bienfaisance fonctionne régulièrement depuis le 1^{er} janvier courant.

Un règlement a été élaboré qui permet de distribuer des secours consistant en :

1^o Dons de pain, bois, soupe, bouillon gras, vêtements, médicaments, argent, cercueils.

2^o Prêts de draps de lit, couvertures, matelas, chemises, literie.

500 familles pauvres sont actuellement secourues.

Il est donné chaque jour de la semaine, sauf le dimanche, savoir :

100 kilogrammes de pain, 60 rations de soupe, 50 fagots environ, et de plus du bouillon pour les malades.

Deux médecins l'un dans le canton Nord, l'an-

tre dans le canton Sud, donnent, dans l'établissement, aux indigents inscrits, des consultations gratuites, alternativement tous les jours, de 10 à 11 heures du matin; ils soignent les malades à domicile et leur délivrent des bons de médicaments.

Le règlement dont il est question a été publié dans les journaux de la localité et imprimé en brochure; il est tenu à la disposition des personnes qui s'intéressent au sort des malheureux. Elles pourront s'assurer que rien n'a été négligé pour que la distribution des secours soit faite avec tout le soin et toute la régularité possibles.

Malheureusement les ressources seraient insuffisantes pour mener à bien l'œuvre entreprise, si la Commission ne comptait sur la générosité des familles aisées de notre ville.

Ce ne sont pas certainement les moyens de donner qui manquent, ni la volonté : en portant leur offre en argent ou en nature au bureau de bienfaisance, les personnes charitables feront le bien à bon escient et en bonne sécurité.

La Commission a décidé de présenter à domicile des listes de souscription.

Elle fait un pressant appel à la générosité de tous.

Plus que jamais nos pauvres ont besoin de vivres, de vêtements de chauffage; chacun voudra leur venir en aide aussi largement que possible, sous l'impression de leurs souffrances augmentées encore par l'hiver rigoureux que nous traversons.

Le Président de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Une candidature

M. Many dont les journaux de Cahors avaient annoncé la candidature à un siège de conseiller d'arrondissement dans la Gironde, remet toutes choses en place dans une réponse où nous retrouvons l'esprit caustique de l'ancien procureur de la République de Cahors et dont voici le clou :

« Si j'ai quitté la magistrature, mû par le désir d'entrer dans la vie politique, c'est aux électeurs du Lot que je veux demander de m'en ouvrir les portes. L'accueil chaleureux que j'ai reçu au congrès républicain de 1889, quand je me suis désisté en faveur de M. Lachize dans le but de cimenter l'union de tous les républicains, m'autorise à espérer que le cas échéant, le parti républicain gourdonnais n'oubliera pas les promesses qu'ont bien voulu me faire ses délégués au Congrès. »

Les nouveaux baccalauréats

Le conseil d'Etat a voté un règlement déterminant les conditions d'âge et le taux des droits à exiger des candidats au baccalauréat unique des lettres, des sciences et des sciences rustreint.

Sauf le cas de dispense, on ne pourra se présenter avant seize ans accomplis.

Les droits à percevoir par le Trésor sont ainsi fixés : examens, deux, à 30 fr. certificat d'aptitude, deux, à 10 fr.; diplôme, 40 fr.

Séance littéraire

Ce soir jeudi, à 8 heures du soir, dans une salle de l'hôtel de ville, séance littéraire, par M. Maniac, poète improvisateur.

Les juges consulaires

Dans son audience de lundi, le tribunal civil de Cahors, a reçu le serment d'usage prêté par MM. Bach, Greil et Martin, élus juges au tribunal de commerce de Cahors aux dernières élections consulaires.

celle du misérable qui les trompait.

Cette « chambre de Maurice », aménagée avec un soin jaloux, par ces deux excellentes femmes, à cette époque lointaine où elles espéraient son retour, n'était-ce pas l'image du passé ? Le petit lit tout blanc semblait attendre encore l'enfant qui n'était pas venu. Le portrait, entouré de bouquets fanés, des objets de toutes sortes, mille riens y rappelaient le cher absent. On respirait là un parfum de douloureuse tendresse, de regrets éternels, encore pénétrant après quinze années de larmes amères. Dans la maison entière, le souvenir du cher neveu restait comme au premier jour.

— Chères femmes, dit-il ému, combien il me tarde de faire cesser votre fatale erreur et de vous crier : « Tantes bien aimées, un misérable vous vole une affection qui m'appartient, à moi, le fil de votre malheureux frère. »

Encore quelques heures de patience; ce souhait si chèrement acheté allait se réaliser...

— La patience ne suffit pas, ajouta mentalement Maurice Séguin, la prudence aussi est nécessaire.

Il pensait à Famin, dont la responsabilité au milieu de ce cahos inextricable d'odieuses actions, n'était pas complètement dégagée.

Sauvé par lui de la banqueroute compliquée d'escroquerie, de par l'attitude de l'agent de la sûreté, le malheureux échapperait tout d'abord à l'accusation de complicité dont Daniel Hubert ne manquerait pas de se faire une arme. Si sa délation n'avait aucune chance d'être écoutée, il n'en était pas de même de son complice Robine.

JACQUES BRÉMOND.

(A suivre.)

L'HÉRITAGE de Jean Séguin

DEUXIÈME PARTIE

VII

Un cri de surprise lui échappa en reconnaissant la malle qu'il avait apportée d'Amérique.

Vincente, cependant, épela le nom inscrit en belle anglaise sur la plaque de cuivre du couvercle.

— William's Jordan... dit-elle. C'est bien ça... il se nomme William's Jordan votre ami.

— William's Jordan, c'est impossible, murmura-t-il, la gorge serrée...

— Ah! vous vous rappelez à cet heure, fit la servante, supposant, à son exclamation, que la mémoire lui revenait.

Il ne répondit pas. Une immense terreur montait dans son cerveau, surréité par cette journée terrible. Tout son sang-froid s'effondrait sous le coup de ce cauchemar. Il voyait devant lui un abîme profond, vers lequel une force inexplicable le poussait. Déjà il songeait à la fuite...

Le bruit d'une serrure et la voix de Vincente le réveillèrent de ce dangereux anéantissement.

Armée

Sont portés au tableau d'avancement :
Pour le grade de chef de bataillon : M. André, du 7^e de ligne, (école de tir du camp de la Valbonne).
Pour le grade de capitaine-trésorier (gendarmerie) : M. Huftier, lieutenant à Cahors.

Démission

M. Léon Lainé, rédacteur en chef de l'Alliance républicaine du Lot, vient d'adresser à MM. Brassac et Delpérier, propriétaires, directeurs, imprimeurs et gérants du journal l'Alliance républicaine du Lot, la lettre suivante.

« Messieurs,

» Ma dignité ne saurait me permettre d'accepter la situation morale qui m'est faite aujourd'hui à l'Alliance républicaine.

» Je veux, d'ailleurs, laisser à qui de droit (1) toute la responsabilité d'agissements déjà réprochés par les consciences scrupuleuses, agissements qui ne tendent à rien moins qu'à désorganiser le parti républicain du Lot, sous couleur de favoriser certaines diversions soi-disant habiles et d'assouvir des ressentiments misérables.

» Je vous adresse ma démission de rédacteur en chef de votre journal.

» Recevez mes salutations distinguées.

» LÉON LAINÉ. »

(1) C'est-à-dire à M. Brassac, qui, avec plus ou moins d'enthousiasme, appuie la politique de concentration républicaine dans l'Alliance et qui combat cette même politique dans le nouveau journal, le Rappel ouvrier, imprimé par lui et rédigé par un de ses ouvriers. L. L.

Révocation

Par arrêté de M. le Préfet, en date du 14 janvier courant, M. Pourceille, instituteur public à Ste-Colombe, est révoqué de ses fonctions par le motif que ce maître a refusé catégoriquement de prendre possession du poste qui lui a été assigné par arrêté préfectoral du 17 novembre 1890.

Clôture de la chasse

On sait déjà que la chasse sera close partout le dimanche soir, 1^{er} février prochain.

En ce qui concerne le département du Lot, la chasse à courre sera également close le 1^{er} février.

Comme les années précédentes, la chasse à la bécasse, à la grive, à l'alouette de passage et au gibier d'eau est autorisé jusqu'au 31 mars inclusivement.

L'arrêté préfectoral d'interdiction rappelle que la destruction des loups et des sangliers est permise en tout temps, même avec des armes à feu dans les cantons de Latronquière, de Bretenoux et de Saint-Céré.

Conséquences du froid

On nous signale un fait singulier constaté dans la journée de dimanche, journée la plus froide que nous avons eue : Des chasseurs qui furetaient ont trouvé des oiseaux au lieu de lapins dans les terriers. Ils ont même dû démolir un terrier pour reprendre le furet qui avait saigné un de ces oiseaux, lequel s'était obstiné à ne pas sortir du trou. Les oiseaux, pris ainsi, étaient d'ailleurs excessivement maigres.

Nomination

M. Lafage, ancien fondé de pouvoirs du receveur particulier des finances de l'arrondissement de Gourdon, vient d'être appelé à la recette particulière de Figeac pour y remplir les mêmes fonctions.

Avis aux Prévoyants de l'avenir

Conformément aux statuts de la Société, les membres de la 405^e section (Cahors), sont convoqués en assemblée générale, pour le dimanche 25 janvier courant, pour le renouvellement partiel des bureaux.

Comme les années précédentes, la réunion aura lieu à l'Hôtel de Ville, à 4 heures du soir.

Il est rappelé de la façon la plus expresse que toute absence non motivée est passible d'une amende de 1 fr.

Bien qu'elles soient à l'abri de toute amende, en cas d'absence, les dames sont instamment priées de vouloir bien assister à cette réunion.

Le Bureau.

Figeac

Dimanche avait lieu le banquet annuel du Veloce-Club, sous la présidence effective de M. Malrieu. Cette petite fête a été marquée par le plus parfait entrain et la plus franche cordialité.

Arrestation d'un contumace

Mardi, à deux heures, le sieur L..., industriel à Villeneuve-sur-Lot, a été arrêté en vertu d'un mandat d'arrêt émanant du parquet général de Paris. Il s'agit d'une condamnation contumace, à douze ans de travaux forcés, par la cour d'assises de la Seine, en 1877, pour crimes de vols qualifiés.

L... établi à Villeneuve depuis six ans, occupait un grand nombre d'ouvriers.

Cette arrestation a produit une vive émotion parmi la population occupée par L...

L... a été écroué à la maison d'arrêt de Villeneuve, en attendant son transfert à Paris.

Mort de la rage

M. Raymond Brousse, âgé de 25 ans, qui avait été mordu il y a cinq mois par un chien enragé, et qui suivit pendant dix-huit jours un traitement à l'Institut Pasteur, s'est alité mercredi, en proie à des douleurs internes. Il vient de mourir enragé, après avoir enduré les plus atroces souffrances.

L'enfant à la ferme

Nous lisons dans la Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour :

Voulez-vous attacher l'enfant à la ferme et lui faire aimer davantage l'agriculture ? Que tout autour de lui soit atrayant et qu'on l'intéresse aux travaux de la culture en lui donnant une légère part dans les profits : traitons-le avec douceur et ménagements. Dès le bas âge, donnons à chacun des enfants un petit lopin de terre qu'il pourra considérer comme sien et qu'il cultivera afin d'en retirer le plus grand revenu possible ; établissons entre eux une certaine émulation en donnant une plus grande part de profits à celui qui aura réussi à obtenir le plus grand rendement d'une même étendue de terrain. Par ce moyen, vous obligerez l'enfant à cultiver avec soin, et le succès qu'il obtiendra par une bonne culture l'encouragera à entrer dans la voie des améliorations agricoles. Il affectionnera davantage la culture, il s'y attachera, car pour lui ces succès seront une garantie de bien-être pour l'avenir.

(L'Agriculteur).

A quelque chose malheur est bon !

Quand on lit attentivement les innombrables attestations où les malades se déclarent guéris par les Pilules Suisses, après 5, 10 et 15 ans de souffrances, on se demande comment ceux qui souffrent d'une maladie récente et guérissable par ce remède hésitent encore à l'employer.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

CONVERSION ET REMBOURSEMENT

De l'Emprunt consolidé 4 1/2 % de 1875
Au moyen d'un Emprunt consolidé 4 0/0 or de 320 millions de francs.

AFFRANCHI A TOUT JAMAIS DE TOUT IMPOT RUSSE

En vertu d'un Ukase impérial, les titres de l'Emprunt 4 1/2 % 1875 sont appelés au remboursement pour le 1^{er} mai et cesseront de porter intérêt à partir de cette date.

En même temps S. M. l'Empereur a autorisé l'émission d'un Emprunt consolidé 4 % or de 320 millions de francs, exclusivement affecté jusqu'à due concurrence à la conversion et au remboursement de l'emprunt 4 1/2 % 1875, le surplus dudit Emprunt devant être remboursé en espèces.

Les Demandes de Conversion seront reçues à Paris

Chez MM. de ROTHSCHILD Frères

21, Rue Laffitte, 21

Jusqu'au 29 janvier 1891,

AUX CONDITIONS SUIVANTES :

Contre L. st. 100 ou Fr. 2,520 de capital nominal Emprunt 4 1/2 0/0 1875, accepté en paiement au pair, plus 3 mois d'intérêts, du 1^{er} octobre 1890 au 1^{er} janvier 1891, soit Fr. 2.548 35. On recevra :

5 obligations de 500 fr., rapportant 20 fr., d'intérêts annuels, jouissance du 1^{er} janvier 1891, de l'Emprunt consolidé 4 0/0 or, à Fr. 485.75 2.428 75
Et une soulte en espèces de 119 60

TOTAL EGAL. . Fr. 2.548 35

Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres munis du coupon à échoir le 1^{er} avril 1891 ou d'un cautionnement de 5 0/0, avec l'engagement d'adresser ces titres au plus tard le 19 février 1891. Elles seront servies dans l'ordre de présentation et les dernières qui excéderaient le montant du nouvel emprunt ne seront pas admises.

(Déclaration faite au timbre le 15 janvier 1891.)

CAUSERIE MÉDICALE

Nous ne croyons pouvoir faire une meilleure réponse à toutes les personnes qui nous consultent journellement, qu'en publiant ces quelques lignes extraites d'un journal de médecine, et qui sont l'expression fidèle de notre pensée :

« Une longue pratique médicale, nous permet d'affirmer hautement que de tous les médicaments anciens et nouveaux, le Sirop pectoral de Pierre Lamouroux est sans contredit celui qui remplit le mieux les conditions de la thérapéutique, dans le traitement des rhumes et bronchites simples. Dans la dernière épidémie d'Influenza, ce sirop a rendu les plus grands services. Aujourd'hui comme hier, il mérite toujours sa dénomination de pectoral par excellence. »

Extrait du journal « l'Avenir Médical. »

BULLETIN FINANCIER

du 21 janvier 1891

Les affaires sont toujours aussi peu actives, mais la reprise que nous constatons hier se maintient aujourd'hui.

L'argent est excessivement abondant; on ne parle plus des affaires Brésiliennes. On sait que le gouvernement Brésilien a fait démentir qu'il ait eu l'intention d'émettre du papier monnaie.

Le 3 0/0 est à 95.62 1/2, le nouveau est plus faible qu'hier à 94 07 1/2, le 4 1/2 est à 105.55.

Nous n'avons pas de changement à constater sur les Actions de nos grandes sociétés de crédit. Le Foncier est à 1287.50.

La Banque de Paris à 843.75 le Crédit Lyonnais à 835, le Crédit mobilier vaut 417.50. Les chemins Portugais sont fermes.

Les fonds étrangers sont calmes. On cherche aujourd'hui à remonter l'Italien il reste à 92,35. Est-ce pour longtemps ?

Le Hongrois et l'Extérieure sont sans changement sur hier.

En Banque, les valeurs de cuivre sont calmes. — L'Alpine reste toujours avec une bonne tendance. Fermé du Laurium grec.

Bourse de Paris

Cours du 21 Janvier 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel compt. 95 70
3 0/0 amortissable compt. 96 10
3 0/0 Emprunt 1891 compt. 94 02
4 1/2 0/0 1883 compt. 105 60

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE 4415 »
CRÉDIT FONCIER 1290 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 498 75
COMPTOIR N^o D'ESCOMPTE 660 »
EST (Chemin de fer) 900 »
LYON. — 1495 »
MIDI. — 1310 »
NORD. — 1850 »
ORLÉANS. — 1540 »
OUEST. — 1057 50
GAZ, C^{ie} parisienne 1447 50
CANAL DE SUEZ 2410 »
CANAL DE PANAMA 43 75
Établissements DECAUVILLE 527 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion) 442 »
EST 3 0/0 438 »
MIDI 3 0/0 439 25
NORD 3 0/0 447 »
ORLÉANS 3 0/0 447 »
OUEST 3 0/0 439 25
SUD DE LA FRANCE 416 »
OUEST-ALGÉRIEN 420 »
EST-ALGÉRIEN 424 »
OTTOMANES, priorité 5 0/0 409 »
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 % 1853. 593 »
— — — 4 % 1863. 518 »
— — — fonc. 3 % 1877. 387 50
— — — comm. 3 % 1879. 468 »
— — — fonc. 3 % 1879. 466 »
— — — comm. 3 % 1880. 464 50
— — — fonc. 3 % 1883. 417 50
— — — 3 % 1885. 457 50
— — — bons 100 fr. av. lots. 69 50
GAZ, C^{ie} parisienne 519 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889 99 50
RUSSE, 4 0/0 consolidé 98 30
PORTUGAIS 3 0/0 (rente) 58 10
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889 442 »
LOMBARDS, 3 0/0 339 »
SARAGOSSE 3 0/0 390 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société) 655 »
Oblig. GUAYAQUIL (Équateur) 6 0/0. 470 25
— PORTO-RICO 3 0/0 270 »
— BAHIA (Brésil) 5 0/0 450 »

OUTILLAGE POUR AMATEURS

et INDUSTRIELS

Fournitures pour le Découpage

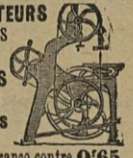
FABRIQUE de TOURS et SCIENS-MÉCANIQUES

OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS

TIERSOT, 2^e, rue des Gravilliers, 16, Paris

BOIS CONCOURS 1890

Le Tarif-Album (250 pages, 600 grav.) franco contre 0^{fr}65.



VARIÉTÉS

Le Monument des Mobiles du Lot

La manifestation du dimanche 11 courant, au monument des Mobiles du Lot, nous a remis en mémoire, dit la Revue religieuse, la poésie suivante qui fut composée à l'occasion de l'inauguration du monument des Mobiles :

Quel Monumen que se quilho
Ol foun de lo Barro de Còu
Qual triste soubeni din moun cur derebilho !...
Es lou clot de fomilho
Deis souldats que plouro lou Lòu.
O tens ofrous que trôbersèren,
No bint ons, triste soubeni !
Quon tsous pès del Prussien nostre pois bejèren
E qu'un cot creteguèren
Que lo François onabo feni !
Bàutres, souldats, per nous defendre,
Dobon l'enemist, o bint ons,
Sobias douna lo mort omai sobias lo pendre ;
Otohe coillo n'tendre
Couci bous plouraben, e fons !
Més ço que mai desoulabo
Ocos de s'omojena
Que per res s'escompilhabo
Bostre son, que ton frioutabo
Pel pois de se douna.

Ah ! bostro mort fouët poulido,
Souldats des tres botoilhous !
Bostro toumbo es benesido
E Diou gardo bostro bido
Coumo gordén bostres nouns.

Ouirigny, triste bilage,
Fouéros lou coumençomen
De lour rude et loum cornage
E bejères lou courage
De lour prumié coumonden.

Ero tus, brabe Fouilhado :
Te besén oqui 'stendut
Lou prumié de toun ormade,
Uno mo o toun froun que bado,
L'altro o toun sabre qu'es nut.

Pei ; coumo lo feillo toumbo
Ol prumié ben de l'iber,
Lo Moubilo oital succoumbo
Tsous lo balo, tsous lo boumbo,
Tsous uno grèlo de fer.

Coumo'n fléou que tout obraso
E tout tuo, bestios e gens,
Tsous so boto que s'orraso
De son l'enemist escraso
Mai de bint despartomens.

Su lo François, pourtan, possét uno liousado
De glorio, d'espouér, o Coulmiers
E deja de Paris, tsous pès de nostro ormade,

Se Metz ojes tengut, lo porto éro olondado,
Lo François éro solbado,
Elses ocotats de louriés.

Més soumiaben... Lou sort s'ocoprisséd enquéro
E toujour su nostres souldats :
Les uns mouriou de fon, de fret et de miséro,
Les autres prisouniés su lo terro strongèro
Maisses o lo frontiièro
Toutses bious din lo néou cruzats.

Qu'es oco triste !... Més se sou 'stat malirouses,
Laches zo fouérou pas jomai.
Otohe lus plourén, més ne sèn pas hountouses.
Bibo nostres souldats ! per être glourieuses
N'es pas tout d'être hurouses,
Lour foren festo soquelai.

E bostre noun, souldats, sul malbre e din l'istouèro
En letros d'or s'espondiro ;
E se jomai nous cal tourna su lo frontiièro
Per benja lus e fons de Murat, de Bessièro,
Lou Lòu, lo François entiièro
Tout empenat se leboro. (1)

(1) L'auteur de cette poésie, M. l'abbé Gary, obtint une médaille de vermeil offerte par la commission du monument des Mobiles, au concours ouvert en 1875 par la Société des Etudes du Lot.

(Note de l'éditeur.)

Bibliographie

LE MUSÉE DES FAMILLES. — Sommaire du 15 janvier 1891. — Un accident de chantier, par Albert Guillaume. — Chronique, Causerie de quinzaine. — Les dix doigts de Jean Ruthé, par Sixte Delorme. — Les Harpes d'Or, par Emil Causé. — Le Royander-Goa, épisode de la guerre du Canada, par Georges Gand. — Bande Joyeuse, par Etienne Marcal. — Beaumarchais metteur en scène, par P. d'Estreés. — Science en Famille, par L. Balthazard. — Sans lui, par Louise Mussat. — Correspondance et Concours, par Eug. Muller.

Illustrations par Albert Guillaume, Jacques Wagrez, Emil Causé, Kirschner, Gilbert, Mebner, Gaillard, etc., etc., et d'après de vieilles estampes.
Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 22 janvier 1891 : — Alfred de Besancenot : Infirme. — Pierre Maël : Mer bleu (suite). — Charles Mérouvel : Une nuit de noces (suite). — Emile Zola : La Faute de l'abbé Mouret (suite). — Henry Créville : Le Passé. — A.-J. Dalsème : L'Envers de Paris (suite).

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller. — Cartonnages instructifs. — Musique. — Gravures de Modes d'enfants. — Décors de théâtre, petits Accidents. — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 43, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 43, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

LA PLUME POUR TOUS

Tel est le nom d'un Office de Rédaction que M. Canet vient d'ajouter à son Agence de Publicité, fort en renom à Toulouse.

Quatre rédacteurs spéciaux sont attachés à l'Administration, avec un rédacteur en chef : M. Léon Valéry, un vétérinaire du journalisme quotidien, membre de l'Académie des Jeux-Floraux.

Brochures commerciales et industrielles, Mémoires judiciaires, Prospectus et Réclames, Pétitions et Demandes administratives, Discours, etc... La Plume pour Tous se charge de tout ce qui relève de l'art d'écrire, depuis les professions de foi jusqu'aux acrostiches et madrigaux.

Nous ne serions pas surpris que la Plume pour Tous, ainsi outillée, obtint le succès que nous lui souhaitons.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet. Institut. Brochure de 34 pages. 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes de Lot, par M. Combarieu, archiviste départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département. 5 fr. »

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire. 4 fr. »

L'ÉLEVAGE des bêtes à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages. 0 fr. 35

MANDATS pour Jures. Modèle officiel, le cent. 4 fr. 75

REGISTRES des délibérations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés. 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages. 2 fr. »

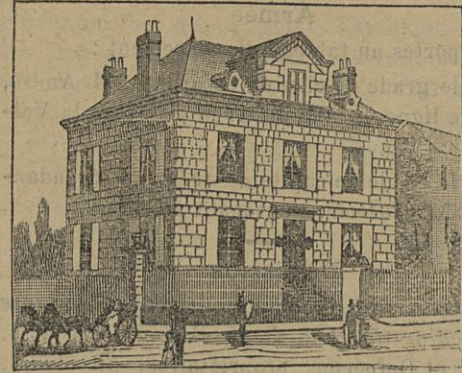
TABLEAU officiel des distances de chaque commune aux chefs-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. 4 fr. »

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire. 7 fr. »

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES** les **LIBRAIRES**

et à l'imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche **DU LOT**



16, rue du Maréchal Brune, 16 A BRIVE

AUDOUARD

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE
MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS
CHIRURGIEN-DENTISTE
des principaux Établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

DENTS ET DENTIERS PERFECTIONNÉS

(Les meilleurs Systèmes Français, Anglais et Américains)
POSÉS sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis).
Grand succès dans le traitement des anomalies de position des dents permanentes, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, et toutes les opérations relatives à l'art dentaire.

Visible tous les jours, de 9 à 11 h. du matin, et de 1 à 5 heures du soir (DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, de vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD, BRIVE

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé.
Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE
de plants directs, porte-greffes et de plants greffés-soudés
PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire : **M. Victor COMBES**
Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot)
Envoi franco du prix-courant sur demande

VIENT DE PARAÎTRE :
Expériences pratiques sur la Culture des Vignes américaines
PAR M. VICTOR COMBES
En vente chez l'auteur et principaux libraires
PRIX : 3 fr. FRANCO-POSTE

HONORÉ Photographie
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS

Etablissement Hydrothérapique

DES ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIRMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

A VENDRE

UN CHAI, servant d'écurie et remise, situé à Cahors rue des Elus, dépendant de la succession de M^e Pouzergues, ancien avoué.

Pour traiter s'adresser à M^e LESCALE, notaire, à Cahors.

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.
Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

ARMES & QUINCAILLERIE

ANCIENNE MAISON LÉON DELRIEU
E. LANDREVIE, Successeur

Boulevard Léon Gambetta, 87, CAHORS (Lot).

Débit de poudre de chasse et de MINE, DYNAMITE.

Grand assortiment d'armes de tous système, tels que : Fusils Lefauchaux à Broche et à Percussion centrale, carabines, revolvers, etc., à 15 pour % de rabais sur tous les tarifs de St-Étienne, garantis sur facture.

ALPH. SÉGUELA, FILS

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés : en alicante H. Bouschet, auxerrois-méreau, et autres variétés du pays.
Producteurs directs : racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacquez, etc.
Boutures riparia : tomenteux et glabres pour le greffage sur table.
Racinés riparia : pour le greffage sur table et la plantation à demeure.

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement; Arbres pour avenues, Chênes truffiers

PÉPINIÈRES A CAILLAC

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.